

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SACLER**

Néant  \*

Exercice N clos le

**A- RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	} biens	dont export		215		214			
			Documenté by: intracommerciales		217		218			
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )						222		
	Production immobilisée*								224	
	Subventions d'exploitation reçues								226	
	Autres produits								230	
	<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234	
	Variation de stocks (marchandises)*								236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240	
	Autres charges externes* :	( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )						242	1 354	
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont CFE et CVAE * 243 )						244	238	
	Rémunérations du personnel*								250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	
	Dotations aux amortissements*								254	
	Dotations aux provisions								256	
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		}	262		
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260							
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							264	1 592		
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							270	-1 592		
<b>Produits financiers (III)</b>		280	70 000	<b>Charges financières (V)</b>		294				
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>							290			
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		}	300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>							306	146		
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)</b>							310	68 262		
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	68 262	314			
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	146			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	3 500			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350	70 000
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	1 908	354	
Déficit	Déficit de l'exercice avant en arrière *					356				
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360	933	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	975	372	

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Désignation de l'entreprise		SACLER			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		435, Rue Marcel Paul ZAC des Grands Godets 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE				
SIRET		9 0 8 9 2 2 4 4 6 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				DocuSigned by: 		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
				Amortissements-Provisions		
				Net		
				1		
				2		
				3		
				7		
				8		
				9		
				10		
				11		
				12		
				13		
				14		
				15		
				16		
				17		
				18		
				19		
				20		
				21		
				22		
				23		
				24		
				25		
				26		
				27		
				28		
				29		
				30		
				31		
				32		
				33		
				34		
				35		
				36		
				37		
				38		
				39		
				40		
				41		
				42		
				43		
				44		
				45		
				46		
				47		
				48		
				49		
				50		
				51		
				52		
				53		
				54		
				55		
				56		
				57		
				58		
				59		
				60		
				61		
				62		
				63		
				64		
				65		
				66		
				67		
				68		
				69		
				70		
				71		
				72		
				73		
				74		
				75		
				76		
				77		
				78		
				79		
				80		
				81		
				82		
				83		
				84		
				85		
				86		
				87		
				88		
				89		
				90		
				91		
				92		
				93		
				94		
				95		
				96		
				97		
				98		
				99		
				100		
				101		
				102		
				103		
				104		
				105		
				106		
				107		
				108		
				109		
				110		
				111		
				112		
				113		
				114		
				115		
				116		
				117		
				118		
				119		
				120		
				121		
				122		
				123		
				124		
				125		
				126		
				127		
				128		
				129		
				130		
				131		
				132		
				133		
				134		
				135		
				136		
				137		
				138		
				139		
				140		
				141		
				142		
				143		
				144		
				145		
				146		
				147		
				148		
				149		
				150		
				151		
				152		
				153		
				154		
				155		
				156		
				157		
				158		
				159		
				160		
				161		
				162		
				163		
				164		
				165		
				166		
				167		
				168		
				169		
				170		
				171		
				172		
				173		
				174		
				175		
				176		
				177		
				178		
				179		
				180		
				181		
				182		
				183		
				184		
				185		
				186		
				187		
				188		
				189		
				190		
				191		
				192		
				193		
				194		
				195		
				196		
				197		
				198		
				199		
				200		
				201		
				202		
				203		
				204		
				205		
				206		
				207		
				208		
				209		
				210		
				211		
				212		
				213		
				214		
				215		
				216		
				217		
				218		
				219		
				220		
				221		
				222		
				223		
				224		
				225		
				226		
				227		
				228		
				229		
				230		
				231		
				232		
				233		
				234		
				235		
				236		
				237		
				238		
				239		
				240		
				241		
				242		
				243		
				244		
				245		
				246		
				247		
				248		
				249		
				250		
				251		
				252		
				253		
				254		
				255		
				256		
				257		
				258		
				259		
				260		
				261		
				262		
				263		
				264		
				265		
				266		
				267		
				268		
				269		
				270		
				271		
				272		
				273		
				274		
				275		
				276		
				277		
				278		
				279		
				280		
				281		
				282		
				283		
				284		
				285		
				286		
				287		
				288		
				289		
				290		
				291		
				292		
				293		
				294		
				295		
				296		

## SACLER

SAS au capital de 572 500.00 euros

Siège social : 435, Rue Marcel Paul  
ZAC des Grands Godets  
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

RCS n°908922446- RCS Créteil

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

#### **Résolution N° 2** **Affectation du résultat**

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 68 261.54 Euros formant un résultat affectable de 68 261.54 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale pour un montant de 3 413.07 Euros
- Aux autres réserves pour un montant de 14 848.47 Euros
- A la distribution de dividendes pour un montant de 50 000.00 Euros.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique appelé flat tax de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

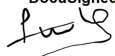
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du précédent exercice.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29/04/2024.

#### **Signature de la Présidence**

Madame DJABALI Samirha

DocuSigned by:  
  
A81B34616F644CE...

# SACLER

SAS au capital de 572 500.00 euros

Siège social : 435, Rue Marcel Paul  
ZAC des Grands Godets  
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

RCS n°908922446- RCS Créteil

## RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers associés,

L'assemblée générale ordinaire annuelle doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 68 261.54 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

### I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

#### Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Aucun produit d'exploitation n'a été constaté au cours de cet exercice.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 1 592.46 Euros contre 8 933.28 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 7 340.82 Euros pour une variation de -82.17%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 70 000.00 Euros contre 160 000.00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 90 000.00 Euros pour une variation de -56.25%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 40 000.00 Euros contre 50 000.00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 10 000.00 Euros pour une variation de -20%.
- Les liquidités sont de 90 474.26 Euros contre 12 066.72 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 78 407.54 Euros.

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 1 354.39 Euros contre 7 659.01 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 6 304.62 Euros pour une variation de -82.32%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 238.00 Euros contre 1 274.00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 036.00 Euros pour une variation de -81.32%.



- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 est de 68 261.54 Euros.

#### **Événements survenus au cours de l'exercice**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

#### **Dépenses affectées en recherche et développement**

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

#### **Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir**

RAS

#### **Conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce**

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, est établi ce jour.

### **II - AFFECTATION DU RESULTAT**

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 68 261.54 Euros formant un résultat affectable de 68 261.54 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale pour un montant de 3 413.07 Euros
- Aux autres réserves pour un montant de 14 848.47 Euros
- A la distribution de dividendes pour un montant de 50 000.00 Euros.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique appelé flat tax de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

#### **Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents**

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours de l'exercice précédent.

### **III - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

**SASU 2E-ELEC** : Achat, vente, importation, réparation après-vente, sous-traitance, représentation de tous produits du commerce et de l'industrie, en France et à l'étranger, conception, fabrication, vente et location de coffrets et d'armoires électriques tertiaires et industriels.

**SASU ETB** : Tous travaux électriques pour le bâtiment et l'industrie, courant fort, courant faible, faux plafonds.

#### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

##### **SASU 2E-ELEC** :

Résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 : 109 193.82 Euros

##### **SASU ETB** :

Résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 : - 15 538.47 Euros



**Prise de contrôle**

La Société SACLER détient :

- 100 % du capital social de la Société 2E-ELEC
- 100 % du capital social de la SASU ETB

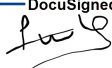
Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Le 08/04/2024

**La Présidence**

Madame DJABALI Samirha

DocuSigned by:  
  
A81B34616F644CE...